

vêtements à des règles du GATT nouvelles et améliorées; une plus grande insistance sur l'examen de l'Article XVII de l'Accord général concernant les pratiques de commerce d'Etat; l'examen des procédures prévues à l'Article XXVIII de l'Accord général pour ce qui touche la renégociation des consolidations tarifaires; et la clarification ainsi que le renforcement des règles et disciplines existantes du GATT qui s'appliquent aux mesures concernant les investissements et liées au commerce qui faussent les échanges.

11. Le processus d'élaboration des grands éléments d'un accord général sur le commerce des services (AGCS) a continué à progresser. En septembre, le Groupe de négociation sur les services (GNS) a achevé son examen sectoriel de principes et de concepts pertinents comme le traitement national, la non-discrimination (NPF), la transparence, l'accès, l'établissement, les recours commerciaux, le règlement des différends et le développement. Il a aussi rassemblé les principaux éléments d'un nouvel accord-cadre sur le commerce international des services. Mais il reste à déterminer précisément la structure et la portée d'un accord, l'importance et la nature des engagements de libéralisation pour chaque secteur ainsi que les transactions que l'on peut, de façon réaliste, attendre du Cycle d'Uruguay. Les pays en développement ont participé activement et positivement aux activités du GNS.

12. Le Mécanisme d'examen des politiques commerciales établi à la Réunion de Montréal a commencé à étudier et à évaluer les politiques, les tendances et l'évolution du commerce dans les pays participants, en commençant avec l'Australie, le Maroc et les Etats-Unis. Ce processus d'examen vise à améliorer la transparence dans la formulation des politiques commerciales et à renforcer les tendances globales à la libéralisation du commerce. Il se concentre donc sur les domaines dans lesquels les membres du GATT pourraient avoir des politiques incompatibles avec les exigences de base d'un système commercial multilatéral ouvert, prévisible et non-discriminatoire. Le nouveau processus d'examen des politiques commerciales n'a pas été conçu pour remplacer le mécanisme du GATT pour le règlement des différends. Le Canada fera l'objet d'un examen en 1990.

13. Les comités du secteur privé qui conseillent le ministre du Commerce extérieur ont continué à s'intéresser grandement aux NCM. Le Comité principal (ITAC) s'est concentré sur l'Europe et sur la région Asie-Pacifique tout en fournissant ses vues sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, le règlement des